

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2018**

Présents : M.Mmes Beauchet J-C, Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Corbin T., Gouault Ph., Guiot R., Hubert A., Landemaine S., Lenaerts P., Lesieur E., Letourneur O., May P., Olivier G., Pecchioli P., Peillon M., Peuvret C., Planchenault Ph., Potts O., Quineau D., Vail A., Verney G.

Excusés : M. Chalette R., Guérin R., Guillaume M., Massola J. (pouvoir à Pecchioli P.)

**1) Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2) Approbation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Nocé**

Gérard Olivier et Thierry Corbin, intéressés par l'objet de cette délibération, n'ont pas pris part au vote. Monsieur Olivier, conseiller municipal et président du SIAEP de Nocé présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'alimentation en eau potable du SIAEP de Nocé établi conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service public d'eau potable de Nocé dessert 3 242 abonnés au 31 décembre 2017 (-0,6 % / année 2016).

Les tarifs du syndicat s'élèvent ainsi qu'il suit :

- part fixe : 29 €
- part variable : 0,46 €/ m3

Le coût du m3 d'eau pour une consommation de 120 m3 d'eau s'élève à 2,03 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le rendement du réseau s'élève à 78,2 %.

Le rapport 2017 est approuvé à l'unanimité des votants.

**3) Sortie de la commune du SIAEP Perche Sud**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a demandé au président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Perche Sud les éléments pour le calcul du droit de sortie, éléments non communiqués à ce jour. Le trésorier se porte garant du calcul du coût de sortie. Le nombre de compteurs d'eau du ressort de ce syndicat, sur Perche en Nocé, s'élève à environ 400.

**4) Convention entre la commune et la CDC Cœur du Perche de constitution d'un groupement de commande pour l'achat de sel de viabilisation hivernale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place par la CDC Cœur du Perche d'un groupement de commande de sel de viabilisation hivernale pour les besoins de la CDC et des communes adhérentes. Il convient de signer une convention entre les deux collectivités, chacune participant à hauteur de 50 % des frais. Cette convention d'une durée d'un an est renouvelable tacitement par période d'un an jusqu'à dénonciation de l'une des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte cette convention et autorise l'adjoint au maire à la signer.

**5) Renouvellement du contrat SEGILOG/Berger Levraut**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la mairie signé en 2016 auprès de SEGILOG/Berger Levraut arrive à échéance. Il propose de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans. Le nouveau contrat fait apparaître une augmentation annuelle de 360 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte les termes du nouveau contrat SEGILOG/Berger Levraut et autorise le maire à le signer.

## 6) Décision modificative du budget général

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits suivants :

- Acquisition du terrain et du calvaire de Philippe Perrin à Colonard (opérations d'ordre),
- Affectation du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) en dépenses imprévues : 16 505 €,
- Affectation de l'indemnité de remboursement du véhicule volé à l'acquisition d'un nouveau véhicule (3 396 €)
- Dégrèvement taxe foncière sur propriétés non bâties pour parcelles exploitées par Jeunes Agriculteurs (1 134 €)
- Remplacement d'un poteau incendie à Saint Jean de la Forêt (3 000 €),
- Vente du bâtiment communal mairie-logement de Saint Aubin des Grois (75 000 €) affectée en totalité aux travaux et branchements aux réseaux
- Travaux sur le chemin du Court Levé à Saint Aubin des Grois (besoin de 1 800 €),
- Travaux ex-bâtiment CDC (besoin de 360 €),
- Acquisition de matériel informatique (besoin de 570 €),
- Annulation d'un titre de recettes (ménage télécentre 2<sup>ème</sup> semestre 2016 : 430 €)

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	9 201	
673	Annulation titres antérieurs	430	
73223	F.P.I.C.		16 505
7391171	Dégrèvement TFPNB Jeunes Agriculteurs	1 134	
023	Virement à la section d'investissement	5 740	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
21568	Autre matériel d'incendie	3 000	
2138	Autres constructions	1	
2111	Terrains nus	9	
2111 chap 041	Terrains nus	13	
1328 chap 041	Autres subventions d'investissement		13
021	Virement de la section de fonctionnement		5 740
024	Produit des cessions d'immobilisations (75 000 + 3 396)		78 396
2151 op 1703	Réseaux de voirie	1 800	
21318 op 1707	Autres bâtiments publics	360	
2183 op 1613	Matériel informatique	570	
21318 op 1713	Autres bâtiments publics	75 000	
2182 op 1802	Acquisition de matériel de transport	3 396	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, approuve cette décision modificative.

## 7) Point sur les travaux :

- Extension du réseau d'assainissement de Dancé :

Philippe Gouault, maire délégué de Dancé, fait un compte-rendu :

- o les réunions de chantier ont lieu le jeudi,
- o La partie humide du chantier est réalisée,
- o L'herbe a été semée,

- Il est satisfait des travaux réalisés par l'entreprise TPL et du suivi des travaux par le maître d'œuvre SA2E,
- Fin des travaux prévisionnelle : courant décembre (sauf pour la pose de 3 boîtes de branchement),

Philippe Planchenault présente des simulations de tarif de la redevance (part fixe, part variable). Les tarifs seront fixés lors de la prochaine séance du conseil municipal en fonction des travaux de Dancé et de Saint Jean de la Forêt et lissés jusqu'en 2025, la CDC reprenant cette compétence en 2026.

Un projet de règlement intérieur du service sera transmis aux conseillers municipaux dans un premier temps puis délibéré au conseil du 19 décembre.

- Réseau d'assainissement de Saint Jean de la Forêt :

Marc Peillon, maire délégué de Saint Jean de la Forêt prend la parole : la dernière permanence du commissaire-enquêteur pour l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement a eu lieu ce jour. Il a reçu deux personnes. Le commissaire-enquêteur présentera le résultat de l'enquête mardi 27 novembre.

#### **8) Création d'une commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la commission administrative de révision des listes électorales est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacée par une commission de contrôle ayant un rôle de contrôle à postériori.

Elle est composée, pour les communes nouvelles, d'un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Sont désignés membres de cette commission :

##### **Délégué de l'administration :**

- Titulaire : Sylvia LANDEMAINE,
- Suppléant : Gérard CHALEMBERT

##### **Délégué du Tribunal de Grande Instance :**

- Titulaire : Annick HUBERT
- Suppléant : Roselyne GUERIN

##### **Conseiller municipal :**

- Titulaire : Caroline PEUVRET
- Suppléant : Agnès VAIL

#### **9) Indemnisation de congés non pris**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du décès le 25 octobre 2018 de l'agent technique titulaire communal Joao Morgado, le paiement des congés suite au décès est reconnu par la jurisprudence mais aucune réglementation ne prévoit de quelle manière les indemniser.

Il appartient donc à la collectivité de prévoir par délibération les possibilités d'indemnisation de ceux-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'indemniser les congés non pris soit 35 heures au taux horaire de l'agent ainsi que le régime indemnitaire (IFSE),
- décide de verser les heures complémentaires dues soit 16 heures,
- décide de verser ces sommes au notaire chargé de la succession.

#### **10) Questions diverses**

- Un comparatif financier de location de photocopieurs est présenté. Une analyse du matériel reste à effectuer. Le photocopieur de la mairie de Nocé sera transféré à la mairie annexe de Préaux. Une consultation avec CANON sera effectuée.
- PLUI : Une réunion publique a eu lieu vendredi dernier à la salle des fêtes de Nocé. 25 personnes y ont participé. La prochaine réunion publique est fixée au 1<sup>er</sup> février 2019 à Rémalard. Le PLUI sera applicable en 2020. Une séance du conseil municipal spécifique au PLUI est fixée au mercredi 12 décembre 2018 à 20 H.

- Communication : Olivier Potts président de cette commission propose de revoir le fonctionnement de la communication sur Perche en Nocé. Il est convenu avec monsieur le maire de faire un point le vendredi après-midi à la mairie de Préaux avec la secrétaire Marion Lejeune, à l'issue du bureau des maires du vendredi matin.
- Monsieur Verney a rencontré une société intéressée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Courthioust. Une délibération devra être prise pour autoriser l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune.
- Un appel à candidature a été lancé pour recruter un agent technique suite au décès de Joao Morgado. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- Elections municipales 2020 : Monsieur le Maire présente les différentes règles applicables au prochain scrutin émises par les services de la Préfecture qui seront diffusées aux conseillers municipaux.
- Olivier Potts pose les questions suivantes :
  - Où en est l'achat de la ferme du Blanchard ?
    - ⇒ réponse du maire : le compromis de vente est signé. La signature définitive est prévue fin décembre 2018,
  - Matérialisation de l'emplacement « stationnement pour handicapés » devant la pharmacie (ex bâtiment CDC)
    - ⇒ réponse de Philippe Planchenault : un panneau sera prochainement installé,

Et il donne les informations suivantes :

- Une réunion d'information a eu lieu ce jour au Theil sur Huisne sur la mise en réseau des bibliothèques de Perche en Nocé (2 élus de la commune y ont participé),
- La distribution du prochain bulletin municipal est fixée au 11 décembre,
- Un concert organisé par Nocé Patrimoine aura lieu le 8 décembre à 17H30 en l'église de Nocé,
- Enregistrement du jeu des 1 000 € jeudi 31 janvier 2019 à 18H30 à la salle des fêtes de Nocé,
- Bilan de la soirée Beaujol'Jazz à Nocé le 17 novembre : bonne ambiance, moins de participation,

Patrick Lenaerts donne les informations suivantes sur Préaux :

- Bonne participation au spectacle du 13 novembre sur la commémoration de la guerre 1914-1918 (spectacle dessiné, musique, histoire sur le journal d'un Poilu) à la salle des fêtes de Préaux,
- Une conférence sur les vitraux de l'église de Préaux a eu lieu le 11 novembre.

Jean-Claude Beauchet interroge le maire sur la relance du lot maçonnerie du marché de réhabilitation du bâtiment communal à usage de mairie et de préau de Saint Aubin des Grois :  
=> des réponses sont attendues cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Prochaines séances du conseil municipal :

- mercredi 12 décembre 2018 : réunion spécifique PLUI
- mercredi 19 décembre 2018

Le Maire,  
Pascal PECCHIOLI

